

## SYSTEM TENSIPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SYSTEM TENSIPLUS 20 L F/P/E/NL/D  
UFI :

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Conseils de prudence	:	P102 <b>Prévention:</b> P280  <b>Intervention:</b> P305 + P351 + P338 + P310  P391 <b>Élimination:</b> P501	Tenir hors de portée des enfants.  Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.  EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  Recueillir le produit répandu.  Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
----------------------	---	--	---

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (7 EO)

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (7 EO)	157627-86-6 500-337-8	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 %	>= 50 - < 60
alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (2 EO)	157627-86-6 500-337-8	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412 Aquatic Acute 1; H400	>= 15 - < 20
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER		>= 15 - < 20

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

	252-104-2		
	01-2119450011-60		

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'oeil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs  
Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

## SYSTEM TENSIOPUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	TWA	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	VLE 8 hr	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	TWA	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER		100 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	STEL	150 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER		100 ppm	
	Information supplémentaire: Limite d'exposition recommandée			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	STEL	150 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	STEL	50 ppm 310 mg/m <sup>3</sup>	
---------------------------------	--------------------	------	---------------------------------	--

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol PPG-2 METHYL ETHER	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	283 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	121 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol PPG-2 METHYL ETHER	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
	Eau	190 mg/l
	STP	4168 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation  
Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide, visqueux

Couleur : bleu

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 7

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Vitesse de combustion : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0,98 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : env. 95 mPa.s

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

#### alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (7 EO)

##### 157627-86-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
DL50 oral (Rat): 300 - 5.000 mg/kg

#### alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (2 EO)

##### 157627-86-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg



## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

#### PPG-2 METHYL ETHER:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Chien): 7.500 mg/kg  
DL50 (Rat): 5.130 mg/kg  
DL50 (Rat): 5.135 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 55 - 60 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
CL50 (Rat): 3,35 mg/l  
Durée d'exposition: 7 h
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 19.000 mg/kg  
DL50 dermal (Rat): 9.500 mg/kg  
DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg  
DL50 (Lapin): 14.000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

- Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### Composants:

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

#### PPG-2 METHYL ETHER:

- Remarques : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

- Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

#### PPG-2 METHYL ETHER:

- Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

- Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

#### PPG-2 METHYL ETHER:

- Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (7 EO)**

**157627-86-6:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Brachydanio rerio): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus subspicatus): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries	: EC10 (boue activée): > 1.000 mg/l
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,1 - 1 mg/l Espèce: Poisson

**alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (2 EO)**

**157627-86-6:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Brachydanio rerio): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus subspicatus): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,1 - 1 mg/l

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:

Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

(Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.919 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 d

Toxicité pour les algues : (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6.999 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Donnée non disponible): > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12 mg/l  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

NOEC: > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## SYSTEM TENSIPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

##### **alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (7 EO)**

###### **157627-86-6:**

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 390 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.060 mg/g

##### **alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (2 EO)**

###### **157627-86-6:**

Biodégradabilité : Biodégradation: > 90 %  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur  
Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 1.290 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.660 mg/g

##### **(2-méthoxyméthylethoxy)propanol**

###### **34590-94-8:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 %  
Durée d'exposition: 13 d  
Méthode: OECD 302 B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,01

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

#### Composants:

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique., Très toxique pour les organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR : 3082  
IMDG : 3082  
IATA : 3082

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Alcohols, C12-15, ethoxylated)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Alcohols, C12-15, ethoxylated)  
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9  
IMDG : 9  
IATA : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Code de classification : M6  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)  
IMDG  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
No EMS Numéro : F-A, S-F  
IATA  
(Cargo) : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR  
Dangereux pour l'environnement : oui  
IMDG  
Polluant marin : oui  
IATA  
Dangereux pour l'environnement : oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

		Quantité 1	Quantité 2
9a	Dangereux pour l'environnement	100 t	200 t

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
----	------------------------------	-------	-------

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 15 %  
172,26 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 15 %  
147 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : >=30% Agents de surface non ioniques, azurants optiques

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

## SYSTEM TENSIOPPLUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

- Eye Dam. 1 H318  
Aquatic Acute 1 H400  
Aquatic Chronic 3 H412

#### Procédure de classification:

- Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en



## SYSTEM TENSIOPUS 20 L F/P/E/NL/D

WM 0713269

Numéro de commande: 0713269

Version 5.5

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000002179